



Association Un PAS Avec les frères Jaccard

790 Route des Corbières
73100 PUGNY-CHATENOD
Tél. : 06-59-28-40-61

COMMUNIQUÉ À LA PRESSE

Depuis quelques mois, même après le décès du Père Raymond JACCARD le 20 août 2021, une agitation se produit et se propage, à partir des accusations qu'il avait toujours contestées de son vivant y compris devant la Justice.

Les accusations portées, estimées injustes puisque le Père Raymond JACCARD n'est plus là pour s'en défendre, sont préjudiciables à la notoriété et au fonctionnement de l'Association « Un PAS avec les Frères Jaccard » dans la réalisation de son objet d'assistance humanitaire.

Face à cette situation dommageable, et soucieuse de Vérité malgré l'incompréhension d'une telle campagne médiatique alors que l'action pénale est close, l'Association a demandé à Maître André SOULIER, avocat au Barreau de Lyon, de lui apporter son concours pour défendre ses intérêts et faire valoir sa vision des faits afin que la Vérité soit rétablie et dite.

Maître André SOULIER proposera au Bureau de l'Association dans les jours et semaines qui viennent les actions susceptibles d'être engagées au service de la Vérité, dans une réelle transparence, et dans le respect de la mémoire et de l'innocence présumée du Père Raymond JACCARD, et avec le souci de ne pas pénaliser les populations ou les œuvres bénéficiant du soutien de l'association.

Fait à Lyon, le 5 janvier 2023